Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260410-DCM20260904054-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

| Nombre de membres | |
|---|---|
| Afférents | 29 |
| Présents | 26 |
| Votants | 29 |

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

**Présents :** Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON GRUAU, Joël TARDIF, Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Anaïs ANGÉ, Thierry THOMAS, Anne BRIONNE, Bruno BOURGEOIS, Véronique DUTAY, Anthony LEBORGNE, Sonia JEAN-MARIE, Alexandre LETERME, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

**Excusés ayant donné procuration :** Chantal PERSAIS à Sophie CHAPRON, Sophie RICHARD à Anne BRIONNE, Thomas SANDER à Nicolas VERON GRUAU

**Absents** :

**A été nommée secrétaire** : Céline AMELINE

**2026-0904-054 – Institution et Vie Politique : désignation d'un représentant communal auprès du Conseil d'Ecole Pierre Leroux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Un représentant communal siège aux réunions du conseil d'école Pierre Leroux pour délibérer sur les questions liées au fonctionnement de l'école.

A l'issue des élections municipales de mars 2026, il convient de désigner un représentant sur proposition du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation d'un représentant communal au sein des deux conseils d'école Pierre Leroux (école maternelle et école élémentaire).

Le Conseil Municipal a été informé de la règle du vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou représentations.

Vu la proposition de Madame Valérie BERREE de se porter candidate comme déléguée communale auprès des deux conseils d'école Pierre Leroux.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260410-DCM20260904054-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder au vote et de procéder à un vote à main levée,
- Désigne Madame Valérie BERREE comme déléguée communale auprès des deux conseils d'école Pierre Leroux,
- Autorise Madame le Maire à transmettre les coordonnées du délégué désigné auprès de l'académie de Rennes.

Résultat du vote : Pour : 29 Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

La Secrétaire de séance
Céline AMELINE